



Le point sur les chantiers

~ PAGE 2



Le cimetière va faire peau neuve

~ PAGE 2



Écoles: le point sur les changements à venir

~ PAGE 3



Inventaire des zones humides: bilan

~ PAGE 4



///actualité

2^e tranche d'aménagement de sécurité

L'ultime étape des aménagements de sécurité sur Sansais-La Garette est en cours. Coup d'œil sur les travaux à venir.

Le rétrécissement des voies au carrefour route du Vanneau et route de La Garette est réalisé. Grand-rue devant la mairie, le plateau sera élevé, et un aménagement piétonnier sera effectué depuis le carrefour. Route de Niort, des bordures en séparation de voies seront posées.

Grand-rue verra un marquage au sol le long du virage de l'ancienne Poste.

Le montant des travaux s'élève à 154 344 euros. Ils sont réalisés avec le soutien financier de l'État (amendes de police et DETR), du Département (CAP79 et actions de sécurité). Au total, ce sont plus de 250 000 euros qui ont été investis dans les deux tranches de travaux de sécurité.



Cela suffira-t-il à raisonner les « chauffards » qui ne respectent rien ? C'est une autre question...



Paroles de pigouille

n° 17 Hiver 2018

///édito

Chers administré(e)s,

Il y a des années qui restent dans nos mémoires, et 2017 en fait partie.



Elle a signé la fin d'un système politique bipolaire, un coup à gauche, un coup à droite, qui gouvernait la France depuis plus d'un demi-siècle. 2017 a été l'année d'un conflit qui a ravagé le proche Orient (Syrie, Irak), de l'arrivée au pouvoir de la première puissance mondiale d'un dirigeant auquel nous n'étions plus habitués. Et la liste des changements est longue... Nous assistons sans aucun doute à la fin d'un modèle de gouvernance, voire d'une civilisation, puisque nous sommes en plein dans celle du virtuel. Aucun d'entre nous ne sera épargné par ces changements. Notre petite commune, reliée au reste de l'agglomération, du département, voire du monde, par les routes de l'information se doit aussi de rester dans la course. C'est pourquoi nous vous proposons, dès maintenant, un outil pour mieux communiquer avec vous, via vos téléphones portables, vos boîtes mails, sur les événements (manifestations, travaux, alertes météo...) de votre commune. Nous sommes conscients que le contact humain reste essentiel. Nous veillerons ensemble à ce que les personnes fragiles ne restent pas seules, ni exclues de ce nouveau monde dicté par les nouvelles technologies. En attendant, prenez connaissance des projets de notre commune. Sachez aussi que ce journal continuera d'exister malgré la mise en place de ces nouveaux outils. Je tiens à remercier particulièrement le personnel communal qui œuvre au quotidien pour vous servir, les élus, ainsi que le tissu associatif qui fait vivre la commune. Bonne lecture!

Notre maire
Rabah Laïchour

Mes alertes : un service citoyen

Être tenu informé en instantané des événements (commémorations, vœux, agenda...), des actualités (travaux sur la voirie, les déviations, le conseil municipal...) ou des situations exceptionnelles (coupures d'eau, d'électricité, alertes météo, perturbation du ramassage des déchets, du transport scolaire...)? Rien de plus simple, avec le nouveau service, mis en place par votre commune : mesalertes.fr

Le saviez-vous? 98 % des SMS sont lus dans les trois minutes. C'est en partant de ce constat que votre commune a choisi un service simple, gratuit, facile d'accès pour être tenu informé en temps réel des événements, de l'actualité concernant Sansais-La Garette.

1. Inscrivez-vous gratuitement au service d'alerte SMS de Sansais-La-Garette Mes alertes.fr

Un smartphone est consulté **150 fois par jour** en moyenne

Vous pouvez également vous inscrire en vous rendant à la mairie.

2. Une fois inscrit, sélectionnez les thématiques qui vous intéressent. Indiquez également votre adresse, votre numéro de mobile et votre e-mail. C'est tout!

3. Votre compte est activé.

Nous sommes conscients que certains ne disposent pas d'outils permettant d'utiliser ce service. Un flyer leur sera distribué, le contact humain restant privilégié

Cadre de vie

Le cimetière va faire « peau neuve »

Sujet sensible s'il en est, le cimetière est un endroit où cohabitent deux propriétaires : la commune pour une grande partie des espaces non occupés ou non réservés, et les particuliers avec l'emplacement des tombes et les concessions non occupées mais réservées.

En 2014, votre commune a lancé une procédure de reprise de concessions en mauvais état. La procédure, longue, devrait prendre fin dans les mois qui viennent. L'objectif de cet état des lieux est de récupérer les tombes abandonnées, non entretenues et dangereuses, essentiellement présentes dans les carrés de droite en entrant dans le cimetière. Elles concernent, pour la plupart, des familles n'ayant pas de descen-



dants ou dont les descendants vivent très loin d'ici, et ne pouvant, de fait, prendre soin de leurs espaces.

Un espace revu et végétalisé

En parallèle, dans un souci d'un meilleur entretien raisonné et durable, un projet de végétalisation va être mis en place dans les mois qui viennent. Il permettra de supprimer définitivement l'usage du désherbant. Cet aménagement s'effectuera par étapes. Il débutera par l'espace le plus ancien où la plupart des tombes sont à l'abandon (premier carré à droite en entrant). À terme, c'est tout le cimetière qui sera ainsi réaménagé, y compris le jardin du souvenir. Vous souhaitez vous informer? Le projet se trouve en mairie pour consultation.

Nous comptons aussi sur les efforts de chacun afin que cet espace soit agréable et tenu en bon état.

Travaux

Sécurité, cadre de vie... Le point sur les chantiers!



Malgré la baisse des financements tous azimuts et les difficultés grandissantes pour trouver des ressources financières, votre municipalité continue d'investir et de porter des projets dans la limite de ses moyens. Objectif : améliorer notre cadre de vie et ce, sans augmentation de la fiscalité communale ! Revue de chantiers...

Sécurisation de l'école

Caméras de vidéoprotection, remplacement des serrures de portes : le montant total des aménagements effectués s'élève à 15 000 euros. L'État a accordé une subvention de 6 315 euros à la commune dans le cadre d'un programme d'aide à la sécurisation des écoles. Un renfort en personnel a également été mis en place au niveau de la garderie.

Remplacement des chaudières fuel

L'ancienneté des deux chaudières à fuel qui alimentaient la cantine et l'agence postale rendait urgent leur remplacement. Une seule chaudière à gaz devrait être mise en place d'ici peu. Le coût, 19 000 euros, est entièrement financé par la commune.

Le dallage de la rue des Gravées



Les dalles du caniveau central de la rue des Gravées ont été soit recollées soit remplacées. Ces travaux, en plus de la première phase, d'un montant de 27 898 euros, ont été financés à 50 % par la Communauté d'agglomération du Niortais via le PACT financier.

La salle du conseil municipal

Les personnes présentes pour la commémoration du 11 novembre ont pu apprécier une salle refaite à neuf : sol, ouvertures, isolation, peinture, électricité. C'est avec le soutien du PACT financier pour 50 % de la CAN que ces travaux (d'un montant de 20 859 euros), notamment de mise aux normes, ont pu être réalisés.

Rond-point de la Maison du Cheval



Après l'aménagement paysager du carrefour à Sansais, le rond-point de la Maison du Cheval méritait lui aussi un embellissement. C'est chose faite ! Dans quelque temps les lagerstroémias et rosiers auront pris toute leur place.

Les bâtiments aussi!

Une grange, située derrière les locaux récemment réhabilités, a été aménagée pour accueillir deux nouveaux professionnels de santé, un troisième kinésithérapeute et une infirmière. Les travaux, d'un montant de 99 600 euros, ont été effectués avec le soutien financier de la CAN et de l'État (13 700 euros).

Salle d'activité à l'école

Sous le préau de l'école, une salle d'activité est créée pour un montant de 48 500 euros, avec l'aide de la CAF, de la CAN et de l'État (37 000 euros).

Travaux d'assainissement

Les travaux de la station d'épuration, prévue route du Gué, ont débuté. Selon toute vraisemblance, et sauf incident majeur, les foyers pourraient se raccorder dans le courant du troisième trimestre 2018. La CAN, en charge de la compétence assainissement et de la construction de cet équipement, vient de retenir les entreprises dans le cadre d'un appel d'offres.

Quoi de neuf?



Transfert du recouvrement de l'impôt

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le recouvrement de l'impôt (impôt sur le revenu, taxes d'habitation et foncières), actuellement assuré par la Trésorerie de Frontenay-Rohan-Rohan, est transféré au comptable du service des impôts des particuliers de Niort (sis 171 Avenue de Paris - BP 69136 - 79061 Niort Cedex 9) pour les communes d'Amuré, Bessines, Épannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Saint-Symphorien, Sansais et Vallans.

Les téléprocédures

Délivrance de cartes d'identité, passeports, permis de conduire, cartes grises : c'est l'heure de la dématérialisation. Il est conseillé désormais de se connecter en priorité sur le site internet FranceConnect. Pour vous identifier, utilisez un identifiant déjà connu sur le site des impôts, Amélie ou La Poste.

Tarifs 2018 (réservés aux habitants, associations, professionnels de la commune)

Salle des fêtes	Jusqu'au 30/04/18	Du 01/05 au 30/09/18
Associations	230 €	200 €
Habitants	200 €	170 €
Professionnels (par jour)	230 €	200 €
Forfait ménage	100 €	100 €
Séminaire réunion du lundi au vendredi sauf jours fériés	175 €	175 €
Le Châtelet	Jusqu'au 30/04/18	Du 01/05 au 30/09/18
Associations	280 €	250 €
Habitants	250 €	220 €
Professionnels (par jour)	230 €	200 €
Forfait ménage	100 €	100 €
Séminaire réunion du lundi au vendredi sauf jours fériés	175 €	175 €
Les studios	Jusqu'au 31/05/18	Du 01/06 au 31/08/18
Mois	300 €	—
Nuitée	40 €	60 €
Semaine (7 nuitées)	160 €	260 €
Arrhes	30 %	30 %
Caution	500 €	500 €

Cimetière

Columbarium
10 ans : 100 € / 15 ans : 150 €
30 ans : 200 € / 50 ans : 300 €
Cimetière / 30 ans : 130 € / 50 ans : 200 €
Jardin du souvenir : gratuit

Nouveau

Attention : zones 20 !

Dans la continuité des travaux de sécurité, des aménagements prévus dans le Plan de mise en accessibilité de la voirie (PMAV), seront réalisés dans certains secteurs de la commune. Une première phase consistera à mettre en zone 20 la **rue des Ouches, du Château, du Rouget et du Bien**, tel que prévu dans le PMAV. Avec les « zones de rencontres », on cherche à faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules.

Au sein de ces zones :

- les piétons peuvent circuler sur la chaussée ;
- les piétons ont la priorité sur les véhicules ;
- tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais ceux motorisés ne peuvent pas excéder une vitesse de 20 km/h ;
- l'entrée et la sortie de la zone de rencontre sont signalées par des panneaux.



Initiative

Projet de territoire : kézako ?



De nos jours, seule la solidarité, la mutualisation des moyens financiers, matériels et humains, le portage de projets collectifs, le développement de nouvelles actions pour répondre aux nouveaux besoins des habitants, pourront sauver les petites communes dont nous faisons partie.

Les défis qui nous attendent sont nombreux, et seuls, nous ne pourrions les affronter. Si seul on va vite, ensemble on va plus loin.

Aussi, nous envisageons de mettre nos forces en commun avec les communes voisines qui le souhaitent. Le constat que nous faisons est simple : seuls, nous avons peu d'enfants pour remplir les classes de nos écoles. Les aides diminuant, nous aurons de plus en plus de difficultés à réaliser des projets. Or, certains services à la population (villages seniors, logements d'urgence, accompagnement des assistantes maternelles dans le cadre d'une maison d'assistantes maternelles dite MAM, salles d'activités pour nos associations, matériel et outillage pour nos agents, pour ne citer que ces thématiques) nécessitent d'être portés à plusieurs.

Nous reviendrons vers vous pour réfléchir ensemble à notre devenir pour les années à venir. Merci par avance pour votre disponibilité et vos propositions.

Ecoles

Regroupement à deux, semaine de quatre jours : un point sur les changements à venir

S'il y a un sujet sur lequel beaucoup d'encre a coulé, c'est bien celui de l'école. Et il en fait encore couler aujourd'hui avec des changements à venir. Explications.

Le premier constat, qui n'est pas propre à notre commune, c'est que nous avons de moins en moins d'enfants en âge d'être scolarisés soit par manque de naissances, soit parce que les parents ont fait un autre choix en inscrivant les leurs dans d'autres écoles publiques ou dans des écoles privées.



Pourquoi un passage à deux communes dans le regroupement ?

Afin de répondre aux critères de l'éducation nationale, il faudrait comptabiliser vingt-cinq naissances par an, y compris sur les trois communes du regroupement actuel avec Saint-Georges-de-Rex et Amuré. Nous n'atteignons pas ce chiffre. Ceci a provoqué des tensions diverses et variées entre les parents, les municipalités et l'inspection académique.

Devant cette situation et l'impossibilité de s'entendre à trois, les communes de Sansais et d'Amuré ont pris la décision de quitter le regroupement

actuel et d'en créer un à deux.

Nous attendons une réponse de l'Éducation nationale courant janvier afin de connaître le contour du futur fonctionnement. Logiquement, il n'y aura aucun changement par rapport à l'année scolaire en cours puisque les enfants des deux communes que sont Amuré et Sansais fréquentent l'un et l'autre des sites.

Et le passage à quatre jours ?

Quant au passage à la semaine de quatre jours, là encore, une explication est nécessaire. Aujourd'hui, les activités périscolaires ne sont pas efficaces, car elles ne durent que vingt minutes au lieu des quarante-cinq prévues. Nous avons donc des difficultés à trouver des bénévoles ou du personnel salarié pour vingt minutes...

La proposition a donc été faite de revenir à la semaine de quatre jours de scolarité avec des activités le mercredi matin et, l'après-midi, au centre de loisirs de Bessines.



Inventaire des zones humides

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN), en partenariat avec la commune de Sansais, a réalisé l'inventaire des zones humides sur son territoire. Elle a confié cette mission au bureau d'études NCA qui a parcouru toute la commune. L'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN), cellule animation du Sage Sèvre niortaise Marais poitevin, a accompagné la CAN et la commune dans cette démarche. Élus, agriculteurs, chasseurs, associations locales de pêche, randonneurs, associations de protection de la nature: cette démarche s'est également appuyée sur un groupe d'acteurs locaux. Trois réunions ont permis de présenter la méthode d'inventaire (critères, relevés de terrain etc.) et l'intérêt des zones humides.

Les chiffres clés

Après un recueil de l'avis de la population, le bilan de l'inventaire a été présenté au groupe d'acteurs locaux qui en a vérifié la consistance, ainsi qu'au conseil municipal. 58,21 hectares de zones humides ont été



recensés soit près de 3,90 % du territoire communal. 40 % du territoire communal fait partie du Marais poitevin et par conséquent, déjà considéré en zones humides. Près de 7 % de la surface communale est ainsi considérée en zones humides. La très grande majorité est constituée de prairies ou fourrés. Il a aussi été dénombré 7,24 km de réseau hydrographique et 103 plans d'eau et mares.

Cet inventaire, demandé par la Commission locale de l'eau du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin, permet d'alimenter la connaissance du territoire. L'aspect « zones humides » complète donc le diagnostic territorial dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). La prise en compte de ces espaces est importante notamment pour le bon fonctionnement du bassin-versant et la qualité de l'eau.

Participez au suivi de la biodiversité

Le Groupe ornithologique des Deux-Sèvres met à votre disposition des outils pédagogiques et interactifs pour participer au suivi et à la protection de la biodiversité de votre commune:

- animations, sorties nature, ateliers pédagogiques (fabrication de nichoirs, de mangeoires...), inventaires;
- possibilité de saisir vos observations d'oiseaux et autres espèces sur le site www.nature79.org ou sur smartphone avec l'application « Naturalist »;
- actualité ornithologique sur Facebook et Youtube « Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres » et sur

www.ornitho79.org;

- calendrier des sorties nature gratuites et ouvertes à tous, brochures disponibles sur le site, revue annuelle sur l'actualité ornithologique du département;
- expositions, conférences...



Espace associatif Langevin Wallon
48 rue Rouget de Lisle, 79000 Niort
T. 05 49 09 24 49, contact@ornitho79.org



Une association pour accompagner les plus anciens d'entre nous

L'association gérontologique du sud Deux-Sèvres a pour objet de favoriser le soutien à domicile des personnes âgées dans les meilleures conditions sociales et de santé.

L'association est porteuse de différents dispositifs afin d'informer, orienter, accompagner de manière individuelle les seniors et les personnes âgées. En tant qu'observatoire des besoins de ce public sur le territoire sud Deux-Sèvres, l'association met également en œuvre diverses actions de prévention (conférences, forum et animations sur les thèmes de l'aménagement de l'habitat, de la santé, de la nutrition, de l'aide aux aidants, de la vie sociale après 60 ans...).

Son dispositif CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique) est un lieu unique de proximité dont le rôle est d'informer, de conseiller et d'orienter les aînés et leur famille, ainsi que l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées.

Pour tous renseignements, un numéro unique
T. 05 49 06 63 63

Dossier Sécheresse

Vous avez été nombreux à faire part de désordres dus à la sécheresse sur vos habitations.

La commune a donc demandé début 2017, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 2016. Cette demande a fait l'objet d'un refus en septembre dernier, au vu du rapport météorologique 2016 après application des critères sécheresse. Une nouvelle demande sera présentée au titre de 2017.

N'hésitez pas à faire part d'éventuels dommages à la mairie.

À venir!

VENEZ NOMBREUX!

16 MARS 2018, SALLE DES FÊTES
Soirée photos de l'Allée enchantée à 20h30

15 AVRIL 2018, LA GARETTE
Vide-greniers organisé par Fêtes en Garette

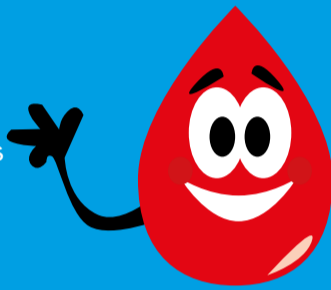
20 MAI 2018, LA GARETTE
Les Foulées du marais organisées par Loisirs Sansais

29 & 30 JUIN 2018, LIEU À DÉFINIR
Théâtre de plein air organisé par La Fille de La Sèvre

DU 5 AU 7 JUILLET 2018
Baptême de poneys, restauration sur place.

10 AVRIL - 23 AOÛT - 30 OCTOBRE
SALLE MARCEL BRELAY À ÉPANNES

Venez donner votre sang !
Les donateurs sont admis de 16h30 à 19h30. Pour les premiers dons, se munir d'une attestation de domicile. Il est recommandé de ne pas venir à jeun et de s'hydrater avant le don. Une collation est offerte à l'issue du prélèvement.
Un espace est prévu pour occuper les enfants pendant que les parents donnent.



NUMÉROS UTILES

Mairie: 05 49 04 51 73
Le lundi, de 15 heures à 18 heures
Les mardis, jeudis et vendredis:
de 10 heures à 12 heures
et de 15 heures à 18 heures.

Gendarmerie: 17 ou 05 49 04 50 03

SAUR: 02 53 59 40 00

Camping de La Garette: 05 49 35 00 33

Piscine: 05 49 24 73 28

Agence postale de Sansais:
05 49 04 51 70
Du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30.
Le samedi, de 10 heures à 12 heures.

www.sansais-lagarette.fr

État civil

NAISSANCES

Bienvenue aux nouveau-nés!

Manaullo Paillaud, le 6 mai 2017
Théa Estiot, le 25 juillet 2017
Soren Jacob, le 10 août 2017
Appoline Pasquier, le 13 août 2017
Marylou Blanchard, le 4 octobre 2017
Ilwen Gaillard, le 27 décembre 2017

DÉCÈS

Adieu à...

Yves Camps, le 22 janvier 2017
Annie Pensec, le 24 novembre 2017
Joseph Grellard, le 11 décembre 2017

Paroles de pigouille est le journal de la commune de Sansais-La Garette, le bourg 79270 Sansais
mairie-sansais@orange.fr

Directeur de la publication: Rabah Laïchour.

Ont contribué à ce numéro: Ghislaine Gaudin, Rabah Laïchour. **Crédits photos:** commune de Sansais, Phovoit, Ingimage. **Maquette:** Plume de Comm
Impression sur papier respectueux de l'environnement
Sigma Impressions Niort – Tirage: 330 ex.